



## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2019

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

N° 64.2019

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal : 29  
 En exercice : 27  
 Qui ont pris part à la délibération : 24 Pour : 24 Contre : 0

*Date de la convocation : 13 juin 2019*

L'an deux mille dix neuf et le vingt six juin à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

**Présents** : MM. ANDRE. MONTAGNER. IGOUNET. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. DETUYAT. SOULIER. MM. DUBLIN. MANERO. PEGOURIE. VICENS. Mmes ARMENGAUD. FABREGAS. PONS. MM. THOMAS. VALMY. Mmes ALEXANDRE. DENES. FOISSAC. VERNIER.

**Pouvoirs** : Mme LABORDE à M. MANERO. M. MUSARD à M. ANDRE. Mme VIGNE DREUILHE à M. IGOUNET.

**Absents excusés** : MM. POUVILLON. MUSARD. Mmes VIGNE DREUILHE. ESTAUN. LABORDE. OVADIA.

**Secrétaire de séance** : M. MANERO.

### **Objet de la délibération : OPERATION CŒUR DE VILLE : APPROBATION DE LA CONVENTION D'OPERATION AVEC L'EPFL DU GRAND TOULOUSE**

**Exposé :**

Le projet Cœur de ville tel qu'il a été défini par les différentes études va prochainement entrer dans une phase opérationnelle qui nécessite entre autres l'acquisition et le portage d'ensembles immobiliers (maisons, appartements, locaux commerciaux) afin de permettre la recomposition urbaine définie dans le plan guide (*création d'une continuité piétonne entre les différents équipements reliant les principaux espaces publics majeurs entre eux, aménagement de la traversée de la route de Fronton et à plus long terme la requalification de la place Nougéin, implantation d'une activité de bar brasserie, démolition du foyer et reconstruction derrière le presbytère qui serait conservé à destination culturelle et associative, re-ventilation de l'offre en stationnement public, construction d'une centaine de logements conformément à l'orientation d'aménagement programmée*).

Pour l'acquisition et le portage de ce foncier, la ville s'est rapprochée de l'EPFL (Etablissement Public Foncier Local du Grand Toulouse). Cet établissement est compétent pour réaliser pour son compte, pour le compte de ses membres ou toute personne publique toute acquisition foncière ou immobilière en vue de constituer des réserves foncières ou pour réaliser des actions ou opérations d'aménagement. Les biens ainsi acquis ont vocation à être ensuite rétrocédés à la commune pour mener à bien les opérations d'aménagement ou être rétrocédés directement à l'opérateur retenu par la commune.

Ces acquisitions et ces portages immobiliers risquent selon la temporalité des acquisitions et des opérations de dépasser les enveloppes dont la commune dispose auprès de l'EPFL. Ainsi, la convention dite « d'opération » à conclure avec l'EPFL permettra à la commune de bénéficier d'un portage allant au-delà des montants qui sont attribués à chaque commune, et d'atteindre un montant maximal de portage de 5 millions d'euros.

Le périmètre de l'opération visée est le suivant : le rectangle défini par la rue des Ecoles au nord, la rue Jean Jaurès au sud, la route de Fronton et par endroit la rue du Château d'eau à l'ouest et le chemin des Bourdettes à l'est. Dans le PLUi-H, le secteur concerné fait majoritairement l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP).

La présente convention prendrait effet à la date de sa signature jusqu'au 30 novembre 2031.

### **Décision :**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L. 221-1, L. 221-2, L. 300-1 et L. 324-2,

Entendu l'exposé de Mme ARMENGAUD, Conseillère municipale déléguée, et après en avoir délibéré,

### **Décide**

**Article 1 :** d'approuver la convention d'opération portant sur l'opération « Cœur de ville d'Aucamville ».

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention, ainsi que l'ensemble des actes et documents subséquents.

Le Maire,  
Gérard ANDRE

**Document signé électroniquement**

Accusé de réception en préfecture  
031-213100225-20190626-26062019\_64-DE  
Reçu le 01/07/2019  
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerar  
d ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVIL  
LE,OU=DIRECTION GENERALE,O  
U=0002 21310022500019,OU=M  
AIRIE D'AUCAMVILLE,O=MAIRI  
E D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALB  
AN,C=FR  
01/07/2019

---

Commune d'Aucamville – 31140



AUCAMVILLE